

que « de la défense des marchandises étrangères ne pouvoit procéder aucun avantage à ses subjects... et que les rois ses prédécesseurs ont été conseillés de laisser la liberté au commerce. » Lyon a même cherché les concurrences au dehors. Il en est venu par de telles épreuves à conquérir la suprématie. La fabrique de Lyon est devenue l'école de tissage de l'Europe.

La fabrique lyonnaise a connu des alternatives de prospérité et de dépression. L'étoffe de soie ayant été longtemps l'expression la plus marquée de la richesse et du luxe, il est naturel que sa production ait suivi les mouvements de la fortune.

S'il y avait à Lyon, vers 1650, 18,000, et vers 1675, 10,000 métiers pour les soieries, on en comptait à peine 4,000 à la fin du XVII^e siècle. Le tissage de la soie étant réservé à Lyon aux catholiques, en vertu des règlements de 1667 (il était libre ailleurs), la révocation de l'édit de Nantes ne pouvait pas avoir et n'a pas eu dans cette ville les effets qu'on lui a attribués (13); les misères de la guerre, la détresse publique et la désorganisation du marché des capitaux n'ont que trop suffi à faire mettre à bas les deux tiers des métiers. Leur nombre s'était

droits de douane qui était de la part du roi une mesure fiscale, mais il ont dû la subir plus d'une fois. Ainsi l'on voit dans l'édit de réforme du 17 août 1570, que le droit était relevé, pour les velours italiens de six à dix sols par livre en poids, pour les satins, les damas, les taffetas, etc., de Venise, de cinq à huit sols, pour les velours de Tours, de cinq à six sols, etc.

(13) Nous avons démontré ce fait dans notre livre sur *les Protestants à Lyon au XVII^e siècle*, 1891.